

L'an deux mille vingt-trois, le sept-décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 10h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 7	15
Total des voix : 17		
Date de convocation		
24/11/2023		

Délibération
n°23_12_B9_08

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier)

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :

6 Porteurs d'1 voix : **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Jacques ESPITALIER** ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Arlette RUIZ** ; **Antoine FAURE** (Aups) à **Romaine COLIN**

1 Porteur de 3 voix : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à **Bernard CLAP**

Etude de maîtrise d'œuvre et établissement des autorisations pour les travaux de restauration et de protection contre les crues du Verdon et de l'Aiguille à la Foux d'Allos

Budget GEMAPI

Le Verdon et ses affluents ont été largement artificialisés à la Foux d'Allos (tête du bassin du Verdon) au cours des années 70- 80 pour créer la station de ski. Le Verdon dans une partie de la traversée de la station est canalisé dans un tunnel long de 170 mètres. En 2012, un effondrement du sol s'est produit au voisinage du bâtiment Intersport. Celui-ci a été rebouché par des matériaux pour reconstituer la surface du parking. Conséutivement, la voute du tunnel s'est fortement déformée et gaufrée, sur un linéaire d'environ 15 ml. Pour tenter de stabiliser le tunnel, les services techniques de la commune d'Allos ont procédé en urgence à des travaux de renforcement. Une étude hydrologique et hydraulique de la zone a été réalisée par les services RTM en 2018. La zone d'étude inclut le Verdon sur toute la traversée de la Foux d'Allos, ainsi que le ravin de l'Aiguille sur sa partie urbanisée. Cette étude a permis de faire des préconisations de travaux, en lien avec différentes problématiques existantes :

- L'état structurel de la couverture du Verdon (fondation de l'Intersport) ;
- L'état du milieu aquatique dans le Verdon couvert ;
- L'érosion au droit de la confluence Aiguille/Verdon et de l'hôtel le Virginie en aval ;
- Le glissement de terrain du cinéma sur l'Aiguille ;
- Le dimensionnement des ouvrages de franchissement.

La présente délibération vise la mise en œuvre des travaux préconisés dans cette étude. Deux objectifs sont à concilier : restaurer les capacités écologiques du Verdon (par la découverte, l'élargissement du lit...) et protéger la station de la capacité érosive des crues du Verdon et du ravin de l'Aiguille.

Cette opération s'inscrit dans le plan d'action du Programme d'Etudes Préalables du PAPI Verdon (Programme d'Action pour les Prévention des Inondations). C'est l'action 6.1. intitulée «Etude AVP, ACB et dossiers d'autorisations pour la restauration du Verdon et du torrent de l'Aiguille à la Foux d'Allos».

Une des problématiques du Verdon à la Foux d'Allos est la diversité des types de crues qu'il peut connaître, avec des crues peu chargées en matériaux, très favorables à l'érosion et des crues fortement chargées en matériaux engendrant des dépôts importants et des débordements généralisés. Les stratégies pour répondre à ces dysfonctionnements sont :

- Retrouver de la largeur pour diminuer les niveaux de dépôt à l'amont des rétrécissements, diminuer les contraintes sur les berges et abaisser les niveaux d'eau ;
- Améliorer l'entonnement au niveau des ponts et rehausser les berges lorsque nécessaire ;
- Renforcer les fondations des protections de berge.

L'étude inclut dans la première partie de la mission (plan de financement n°1) :

- Les missions de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase AVP ;
- La définition des campagnes géotechniques nécessaires à la définition des travaux ;
- Les modélisations hydrauliques nécessaires à la définition des travaux et à l'aide à la décision ;
- L'analyse coûts bénéfices de l'opération ;
- Le dossier de déclaration d'intérêt général ;
- Le dossier d'incidence environnementale ;
- L'étude d'impact environnementale (en tranche optionnelle : en fonction du résultat du « cas par cas »).

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Le plan de financement n°1 inclut également la mission de réalisation de la campagne géotechnique traitée via un marché à part entière.

75_PL-004-250401072-20231207-DEL23_12_B9

L'étude inclut dans la deuxième partie de la mission (plan de financement n°2) prévue pour être incluse au PAPI travaux à horizon 2028 :

- Les missions de maîtrise d'œuvre pour les phases PRO et suivantes jusqu'à l'achèvement des travaux.

Plan de financement n°1 : Phase 2024-2025 (phase incluse au PEP du PAPI Verdon)

Coût Etude HT.....110 000 €

Coût Campagnes géotechniques HT50 000 €

Coût total HT estimé :160 000 €

Coût total TTC estimé :192 000 €

Subvention Etat (FPRNM – PAPI) (50 % du HT) :80 000 €

Subvention Agence de l'Eau (30% du HT) :48 000 €

Autofinancement sur le TTC :64 000 € (20% du HT : 32 000 € + TVA : 32 000 €)

Plan de financement n°2 HT : Phase 2028 (phase à inclure au futur PAPI Travaux)

Coût total HT estimé :180 000 €

Autofinancement :.....180 000 €

Il n'est pas actuellement possible d'afficher des financements sur les phases travaux de la mission de maîtrise d'œuvre (plan de financement n°2). Elles seront prévues au futur dossier PAPI Travaux à déposer horizon 2028. Cette phase est cependant prévue au marché de maîtrise d'œuvre en tranche optionnelle (conditionnée à la validation par les services des demandes d'autorisations, enquête publique...).

L'autofinancement et le paiement de la TVA sont assurés à 100% par les 7 intercommunalités du bassin versant via la cotisation au volet GEMA de la compétence GEMAPI.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- d'autoriser le président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus ;
- d'autoriser le président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Pour extrait conforme

*Le Président
Bernard CLAP*



DEL23_12_B9_08